

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 février 2006

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 26

présenté par  
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Chaque année ces moyens actualisés sont accompagnés d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et du plan pluriannuel des postes d'enseignants chercheurs, de chercheurs et des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs et ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet un suivi de l'application du plan pluriannuel des postes d'enseignants chercheurs et de chercheurs, afin de faire face aux prochains départs massifs à la retraite.